



Quelle politique pour le logement et l'immobilier en France ? Les propositions de la FNAIM

À la veille d'élections majeures pour notre pays, le logement et l'immobilier sont les grands absents du débat public. 1^{er} poste de dépenses mensuelles, 1^{er} choix d'investissement, 1^{er} patrimoine des Français, le logement, et l'immobilier, sont des sujets qui concernent et préoccupent les Français, sans parler de l'impact positif de ce secteur pour l'économie du pays.

Dans ce contexte, la FNAIM prône une politique du logement pragmatique et efficace articulée autour de deux idées fortes : le rééquilibrage des rapports entre propriétaires-bailleurs et locataires et une simplification juridique, administrative et fiscale afin de fluidifier les marchés immobiliers.

Le bailleur privé un véritable acteur économique au statut reconnu

Le parc locatif privé français compte aujourd'hui 4,8 millions de bailleurs privés. Ces acteurs du logement ne disposent d'aucun statut, pourtant nécessaire à la mise en œuvre d'une politique pérenne d'offre de logements pour nos concitoyens. Tout en garantissant des droits aux locataires, ce statut permettrait d'inciter les bailleurs privés à louer leurs biens en contrepartie d'amortissements fiscaux.

La FNAIM propose un régime de déduction au titre de l'amortissement fiscal allant de 2% par an pour l'offre locative à loyers libres à 8% pour un bien loué sous le régime du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), reposant sur une assiette composée de 80% de la valeur du bien. Le bailleur s'engage sur une durée 6 à 9 ans minimum. Par ailleurs, les travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration et d'agrandissement devraient aussi pouvoir être amortis.

Simplifier et faciliter l'accès au logement pour les concitoyens

La FNAIM souhaite également simplifier différentes dispositions immobilières rendues particulièrement complexes par l'accumulation de règlementations successives (acte de cautionnement, diagnostics techniques, la vente des lots de copropriété, charges locatives et Bloctel...). Ces simplifications n'ont qu'un seul but : améliorer la performance, dans l'intérêt de tous. Elles sont destinées à remplacer des dispositifs compliqués, caducs ou inadaptés.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com